LORIENT AGGLOMÉRATION

Dossier de candidature



Programme d'Etudes Préalables au PAPI Lorient Agglomération



2026 - 2029



Dossier déposé le 30 mars 2026

RESUME NON TECHNIQUE

PAPI LITTORAL DE LORIENT AGGLOMERATION : SON TERRITOIRE

Lorient Agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, est porteur d'une démarche PAPI depuis le 05 juillet 2024, date de dépôt de sa déclaration d'intention auprès des services de l'Etat.

Situé sur la frange littorale morbihannaise, le PAPI de Lorient Agglomération concerne les 13 communes du territoire concernées par des remontées d'eaux salées :

Guidel, Lorient, Lanester, Port-Louis, Ploemeur, Quéven, Riantec, Larmor-Plage, Caudan, Locmiquélic, Hennebont, Gâvres et Groix.

Pour cette raison, le PAPI de Lorient Agglomération est communément considéré comme un PAPI littoral.

Le territoire est marqué par la présence de l'eau. En effet, formée par la confluence du Scorff et du Blavet, la rade de Lorient structure le paysage. Le dense réseau hydrographique du territoire marque également l'empreinte de cette frange côtière.



Figure 1 : Réseau hydrographique sur le territoire du PAPI Lorient Agglomération

RISQUES D'INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire du PAPI Lorient Agglomération est exposé à plusieurs types de risques inondation que sont :

- Les submersions marines
- Le ruissellement urbain
- Les débordements de cours d'eau

Ces risques sont traités par différents outils et différentes approches. Les submersions marines sont traitées réglementairement par les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sur les communes de Ploemeur, Larmor-Plage (études préalables en cours), Lorient, Lanester, Port-Louis, Riantec et Gâvres mais elles sont également traitées par Lorient Agglomération en termes opérationnels dans le cadre de sa compétence GEMAPI (6 systèmes d'endiguement littoraux sous gestion de l'Etablissement).



Figure 2 : Les systèmes d'endiguement de Lorient Agglomération

Le ruissellement urbain est également traité par Lorient Agglomération suivant deux approches, celle de la gestion des réseaux et celle de l'aménagement et de la planification urbaine, concourant au même objectif de réduction de la vulnérabilité du territoire face au risque.

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, sur le territoire du PAPI de Lorient Agglomération, est traité réglementairement sur la commune d'Hennebont par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI). Le reste du territoire ne dispose pas d'une stratégie d'approche concernant les débordements de cours d'eau. Le PAPI vise justement à pallier cette lacune de connaissance et d'appréhension du risque.

HISTORIQUE DES DEMARCHES PAPI

Lorient Agglomération a déjà été porteuse d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations labellisé le 5 juillet 2012 par le Comité de Bassin Loire Bretagne. Ce premier PAPI, mis en œuvre jusqu'en 2015 a permis d'acquérir des connaissances sur la vulnérabilité du territoire et sur le fonctionnement de ses milieux. Des études et suivis ont été menés et / ou initiés par ce premier Programme, fournissant de précieuses données et optimisant ainsi la prise de compétence GEMAPI et la gestion des risques sur le territoire.

Suite à ce premier programme, un PAPI 2 a été construit et imaginé dans la continuité de celui-ci mais n'a pas été labellisé en raison notamment du manque de maturité du territoire sur la compétence GEMAPI.



Figure 3 : Chronologie des démarches de prévention des inondations de Lorient Agglomération

UNE NOUVELLE DEMARCHE PAPI

Cadrage et objectifs :

Par une délibération du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération a exprimé sa volonté de s'engager dans une nouvelle démarche menant à la mise en œuvre d'un PAPI sur le territoire. En 2026, Lorient Agglomération dépose ainsi un dossier de candidature pour la validation d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI, première étape de la démarche.

Cette dernière vise à articuler l'ensemble des outils existants qui concourent à la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondations. Cela implique par conséquent, un travail en synergie avec les acteurs et les outils du territoire.

Orientations stratégiques :

Le PEP de Lorient Agglomération décline ainsi une nouvelle stratégie au travers de 4 orientations :

1. Poursuivre et développer la connaissance et la culture des risques d'inondations
2. Développer un aménagement durable des secteurs soumis aux inondations
3. Protéger les populations face aux risques littoraux et développer les techniques de protection douce
4. Anticiper les évènements par la surveillance et une gestion optimisée des risques

Programme d'actions :

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un programme d'actions décliné suivant les 7 axes du cahier des charges national a été établi. L'axe 1 visant l'amélioration de la connaissance et la conscience du risque demeure un axe fort dans ce programme. L'objectif y étant de renforcer les lacunes concernant le ruissellement urbain et les débordements de cours d'eau. Cet axe met également l'accent sur la conscience du risque avec un fort enjeu sur la sensibilisation et la communication.

Sur le plan opérationnel, ce programme d'actions se déploie dans ses axes 5 et 7 avec des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti et des actions visant la gestion des ouvrages de protection hydrauliques. Le PEP doit permettre d'anticiper les travaux structurels envisagés sur les systèmes d'endiguement du territoire. En effet, deux d'entre eux ont fait l'objet d'une étude de dangers avec travaux de réhausse. Par conséquent, le PEP permettra de réaliser les études préalables à ces opérations de travaux.

De façon exhaustive, le programme d'actions du PEP de Lorient Agglomération se décline ainsi :

Axe 0 : Animation

Action 0.1 : Animation et suivi du PEP

Action 0.2 : Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du PAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action 1.1 : Recrutement d'un prestataire pour réalisation de l'évaluation environnementale du PAPI

Action 1.2 : Recrutement d'un prestataire pour réalisation de la concertation préalable du PAPI et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation de publics cibles aux risques d'inondations et aux risques littoraux

Action 1.3 : Développement de supports de communication pour la sensibilisation de la population aux risques d'inondations

Action 1.4 : Organisation de formations destinées à sensibiliser aux risques d'inondations

Action 1.5 : Diagnostic, pose et entretien de repères de crue et de submersion

Action 1.6 : Définition de l'exposition à l'aléa débordement de cours d'eau

Action 1.7 : Modélisation des débordements de cours d'eau et réduction de la vulnérabilité du territoire

Action 1.8 : Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement

Action 1.9 : Constitution d'une base de données cartographiques sur les enjeux exposés aux aléas submersion, débordement de cours d'eau et ruissellement

Action 1.10 : Accompagnement des communes dans l'actualisation de leur DICRIM

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action 2.1 : Déploiement des outils de surveillance élaborés dans le cadre du programme CELTIC

Action 2.2 : Promouvoir l'abonnement à des dispositifs de surveillance et de prévisions auprès des communes

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Action 3.1 : Accompagnement des communes dans l'actualisation de leur PCS

Action 3.2 : Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise avec les communes

Action 3.3 : Actualisation du protocole de collecte de données après tempête

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action 4.1 : Réalisation d'une cartographie de recul du trait de côte et d'études prospectives pour la réalisation d'une stratégie locale de gestion du trait de côte du littoral de Lorient Agglomération

Action 4.2 : Elaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Larmor-Plage

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Action 5.1 : Campagne de diagnostic de vulnérabilité des biens privés et des entreprises de moins de 20 salariés

Action 5.2 : Campagne de diagnostic de vulnérabilité des biens publics

Action 5.3 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens privés à usage d'habitation

Action 5.4 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés

Action 5.5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens publics

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 7.1 : Demande d'autorisation avec travaux du système d'endiguement de l'Anse du Driasker

Action 7.2 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement de la Grande Plage de Gâvres

Action 7.3 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement du Boulevard Normandie Niemen / Gabriel Peri

Action 7.4 : Etude de faisabilité sur la réduction des risques de submersion marine du quartier de Locmalo à Port-Louis.

Action 7.5 : Etude(s) socio-économique(s) répondant aux critères prévus par le cahier des charges PAPI en vigueur

Plan de financement :

Le montant global des actions du PEP atteint 3 207 143,00 €.

Pour les actions non financées par le FPRNM, des financeurs publics et/ou appels à projet sont sollicités. C'est le cas pour l'action 4.1 visant la cartographie de recul du trait de côte et la stratégie de gestion qui propose un plan de financement varié avec le Fonds Vert, la Banque des territoires et le FEDER. L'action 2.1 qui représente à elle seule un budget de 1 621 643,00 € est financée à 42% par le plan « France 2030 ».